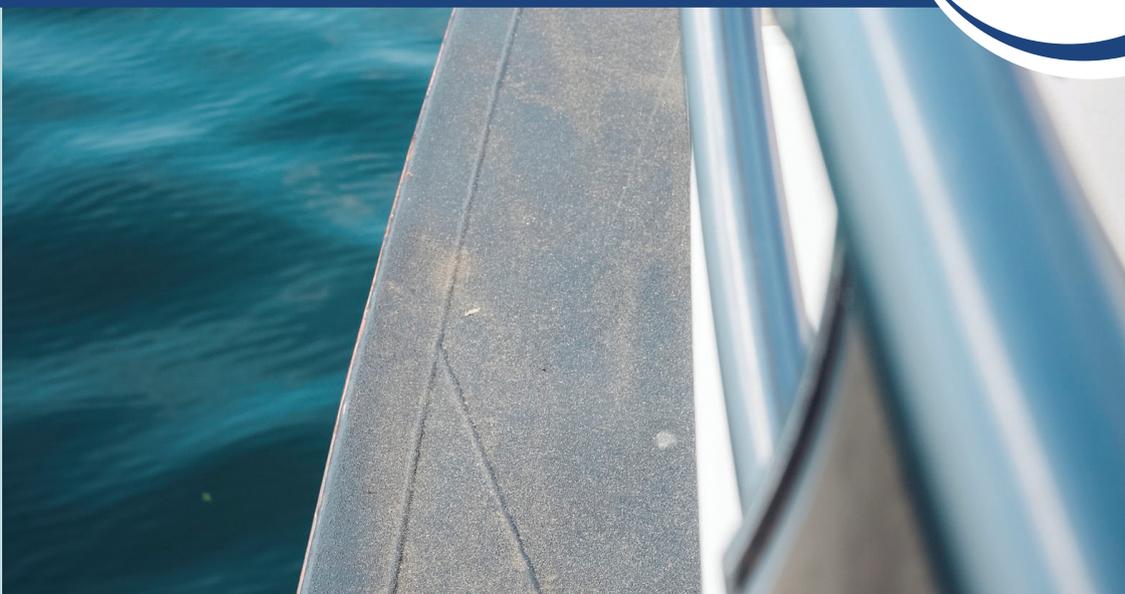




# Monceau Générale Assurances

Rapport annuel 2020







# SOMMAIRE

5 Conseil d'administration, comité d'audit  
et direction générale

---

6 Rapport du conseil d'administration

---

11 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

---

16 Compte de résultat

---

18 Bilan

---

20 Annexe aux comptes 2020

---

44 Résolutions prises par l'assemblée  
générale du 11 juin 2021

---

45 Rapport du commissaire aux comptes

---



# Conseil d'administration

à compter du 11 juin 2021

**Président**  
**Vice-Président**

**Gilles Dupin**  
**René Vandamme**

**Secrétaire**

**Anne-Cécile Martinot**

**Administrateurs**

**Capma & Capmi** représentée par Paul Tassel  
**Mutuelle Centrale de Réassurance** représentée par Philippe Charté  
**Jean-Pierre Thiolat**, Président honoraire  
**François Cochet**  
**Michel Cornet**  
**Marc Billaud**  
**Hubert-Louis Vuitton**  
**Gilles Boezennec**

# Direction générale

**Directeur général**

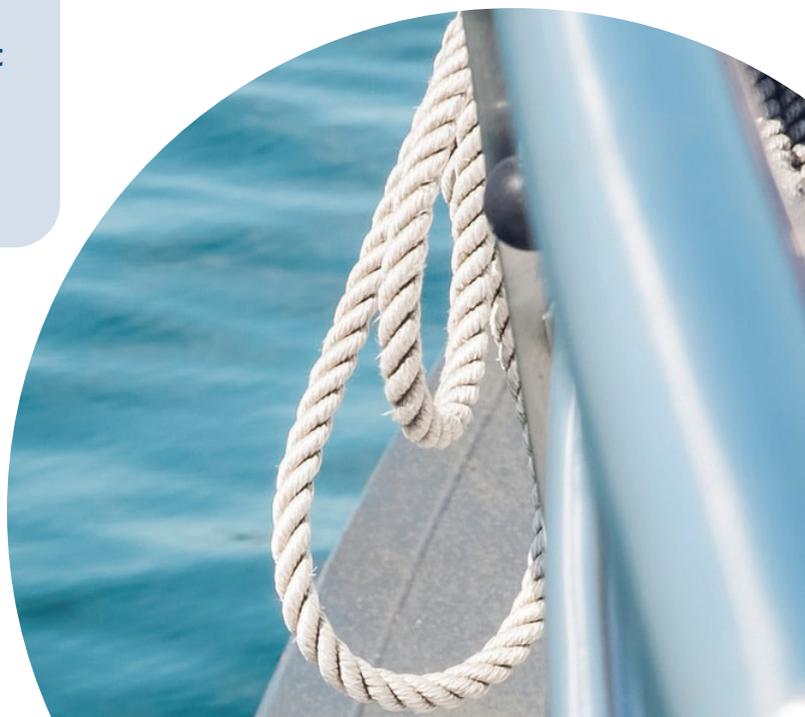
**Jérôme Sennelier**

**Directeur général délégué**

**Anne-Cécile Martinot**

**Directeur général délégué**

**Christophe Gibaud**



# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 11 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultat de l'année et le bilan arrêté au 31 décembre 2020, et pour soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## Les principes directeurs et la politique de placement

La gestion financière d'un assureur participe à sa performance commerciale, économique et réglementaire, tant pour les produits IARD pour lesquels les tarifs anticipent la perception de produits financiers générés entre l'encaissement des cotisations et le paiement effectifs des prestations que pour l'assurance-vie pour laquelle les assurés attendent une participation aux excédents pour les fonds en euros, une performance satisfaisante pour les Unités de Comptes (UC) ainsi qu'une revalorisation supérieure à l'inflation des rentes s'agissant des produits retraites.

Longtemps, les titres obligataires, procurant un rendement régulier, ont permis de répondre aux exigences des assureurs dans ce domaine, d'autant que la réglementation leur imposait la détention de tels titres à hauteur de 2/3 des actifs puis d'1/3, ce qui les a conduits à détenir d'importants portefeuilles d'obligations.

L'importante décline des taux d'intérêt à long terme amorcé il y a maintenant un peu plus de 40 ans, qui a vu les taux de rendement de la dette de l'Etat français chuter de 16,50 % en 1981 à des niveaux négatifs (-0,33 % pour le TEC10) à la clôture de l'exercice, ainsi que la crise financière amorcée en 2007, ont profondément marqué la politique de gestion des placements mise en œuvre depuis.

Cette crise de 2007 a surtout brutalement rappelé la nécessité de prendre en compte la préservation de la valeur du patrimoine détenu et de ne plus limiter la mission de la fonction financière à la recherche impérative de rendement. Dès lors, protéger les actifs contre le risque de défaut, mais surtout contre les effets d'un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme caractérise depuis 2010 les principes directeurs de la gestion financière.

Depuis, les lignes directrices de la politique financière sont restées inchangées. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

Les opérations de l'année, comme en 2019, se sont inscrites pour la MGA dans le prolongement de ces principes directeurs dans un contexte technique toujours dégradé, mais avec des marges de manœuvre un peu plus importantes après les opérations de l'exercice précédent.

L'augmentation de l'exposition action du portefeuille, proche de 40 % à la fin de l'exercice est la conséquence d'achat net pour 3 millions d'euros d'une part et de la progression de la valeur des titres en portefeuille pour 2 millions d'euros d'autre part.

Dans le même temps, le portefeuille d'obligations convertibles, composé de fonds de titres européens aux comportements obligataires, a été reconfiguré. Les fonds entrés en portefeuille, ont une exposition équilibrée sur l'ensemble des zones géographiques. Les arbitrages (investissements nets de 0,4 million) et l'augmentation de la valeur du portefeuille (+0,2 million) n'ont pas eu d'influence sur le poids de ces actifs dans l'encours géré, compris entre 9 et 10 %.

Les actifs classés en participation, principalement les 20 % détenus par Mga dans MRE, sont restés stables. La poche obligataire, en augmentation de 3,2 millions sur l'exercice, représente 15,5 % des encours.

Les liquidités ont augmenté de 2,2 millions et représentent un peu moins de 21 millions. Un tel volume permettrait de faire face sans difficulté à la survenance d'un événement catastrophique majeur sur les activités d'assurance, d'autant que l'entreprise pourrait, dans cette circonstance, appeler les sinistres au comptant auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cette caractéristique **prémunit l'entreprise contre le risque d'exigibilité. Elle permet surtout de minimiser les risques de marché auxquels elle est exposée.**

**La politique immobilière de l'entreprise** est concentrée sur l'acquisition de locaux destinés à accueillir des agences générales, plus d'une trentaine à ce jour, soit environ 5 % des encours gérés. Il s'agit là davantage d'un investissement sur l'image et la notoriété du réseau, dont la rentabilité financière n'est pas assurée en raison des cessions intervenues en deçà du prix de revient, travaux d'aménagement et de mise en conformité compris. **Elle paraît aujourd'hui devoir être plus sélective, pour ne pas écrire gelée.**

## L'environnement et les marchés financiers

L'exercice 2020 s'est ouvert dans la continuité d'une année 2019 brillante d'un point de vue financier. Mais la prise de conscience brutale des conséquences de la crise sanitaire provoquée par le développement du coronavirus chinois a précipité l'ensemble des classes d'actifs dans un mouvement violent mais bref de correction qui a connu son paroxysme fin mars.

À la suite de l'action coordonnée des États, et des Banques centrales, les marchés se sont repris fortement, tirés par les secteurs d'activité qui ont bénéficié des changements de mode vie à l'instar de la technologie tandis que les entreprises dont l'activité était à l'arrêt comme le secteur aérien ont continué à souffrir.

Fin octobre, l'annonce de la prochaine disponibilité d'un premier vaccin par Moderna-Pfizer a constitué le déclencheur d'un fort rebond le mois de novembre, consolidé durant les dernières semaines de l'année.

Pendant cette période, à la suite de la mise en œuvre des plans de relance financés par les Banques Centrales, les taux tant en zone Euro que dans le reste du monde ont connu une forte baisse, pour atteindre des plus bas à la clôture de l'exercice avec toutes les conséquences négatives sur l'évaluation des passifs d'assurance.

Sur l'ensemble de l'année, si l'on prend la précaution de rappeler la grande dépendance des indices aux valeurs regroupées sous l'acronyme Gafam, aux performances aussi brillantes qu'irrationnelles, les indices ont clôturé en dessous de leur niveau de 2019.

## Le développement

Depuis plusieurs années, nos modèles de distribution souffrent d'un carcan réglementaire d'une très grande rigueur sur des marchés dorénavant matures tel que celui de l'assurance automobile, produit d'appel pour lequel la concurrence reste exacerbée. Dans un tel contexte, les particuliers preneurs d'assurance sont plus que jamais sensibles au prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue des garanties qui les protègent, mettant à profit la lutte que se livrent les assureurs pour simplement maintenir leurs parts d'un marché plus concurrentiel que jamais.

Les assureurs sont de leur côté confrontés à une augmentation de la sinistralité, à une inflation des coûts

d'indemnisation, à des taux techniques au plus bas et à des taux d'intérêt négatifs, entraînant une dégradation globale des ratios combinés. Les premiers signes aggravants sont apparus fin 2017 et se sont renforcés en 2019 faisant entrer le marché de l'assurance dans un cycle haussier au service d'un retour à l'équilibre technique et aux fondamentaux.

En 2020, est venue s'ajouter la crise sanitaire mondiale provoquée par la propagation du COVID 19 qui a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures drastiques afin de protéger la population; ces mesures ont eu pour conséquence une soudaine réduction de l'activité économique qui concerne tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, l'entreprise s'est mobilisée afin d'assurer la continuité des services à destination de nos clients, sociétaires, et protéger nos collaborateurs.

Au-delà de l'aspect opérationnel, cette crise a pesé sur les paramètres techniques de l'exercice 2020. Les fermetures administratives ont impacté nombre de nos clients dont les pertes d'exploitation n'étaient pas garanties et nous avons décidé de les soutenir en débloquant un budget dédié de 0.8 million pour que les Agents généraux, dans le cadre de leur relation de proximité, puissent leur proposer un geste commercial. À l'inverse, les restrictions et mesures de confinement imposées ont eu des effets significatifs sur la circulation automobile et par conséquent sur la fréquence des accidents.

Dans ce contexte économique complexe, les avancées technologiques permettent d'alimenter l'environnement des données et favorisent d'une part, l'analyse du risque et d'autre part, la modélisation et l'aide à la prise de décision pour permettre à nos clients de faire leur choix. Le développement de nos outils informatiques baptisés Monceau net V3 et Monceau Passion ainsi que le lancement d'un projet de déploiement de l'outil tableau sont les premiers sas embryonnaires en matière d'investissement pour lesquels nos efforts sont restés importants en 2020 et devront continuer en 2021.

Lorsque nous observons l'incidence concrète de l'ensemble de ces paramètres sur notre activité de développement, comme en 2019, nous constatons une progression du portefeuille (+ 10,4 %). Il est important de noter qu'elle est due principalement à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services (Aedes) et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et épargne.

Les affaires en provenance des réseaux d'apporteurs traditionnels de l'entreprise, agents généraux et courtiers en gestion déléguée sont en léger repli de - 0,5 % en primes émises avec une meilleure répartition des risques en raison d'une réduction continue de la part automobile dans le portefeuille (- 0,8 % cette année hors LPS, comme en 2019).

Par ailleurs, 2020 a été marquée par de nouveaux événements climatiques et notamment la tempête ALEX. Les scénarii les plus préoccupants dans ce domaine se confirment depuis plus d'une décennie et un deuxième épisode de sécheresse pour 2019, après 2018, a été reconnu catastrophe naturelle en 2020. La crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 a aussi impacté ces dossiers en ralentissant significativement les processus d'expertise. En conséquence, nous continuons à enregistrer en 2021 des déclarations de sinistres liées à l'épisode de sécheresse de 2018.

La charge de l'exercice courant à périmètre équivalent (hors activité Risques Statutaires) est en amélioration (-8,1 %) et le coût des sinistres graves est stable (-0,3 %).

Ces résultats sont matérialisés par des bonis de liquidation de l'ordre de 3 335 k€ contre un mali de 9 247 k€ l'année passée à la même date.

Dans le prolongement des efforts menés sans relâche depuis 2005, une attention particulière continue d'être portée au réseau d'agents généraux, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès par les agents généraux dans le domaine de l'assurance IARD. Pour 82 points de vente, 72 agents animent 93 portefeuilles d'agence essentiellement concentrés dans la région Centre, en Bretagne et en région Rhône-Alpes.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de l'ensemble du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits IARD. Durant l'exercice 2020, 12 agences doivent ou ont changé de titulaire dont une fermera définitivement compte tenu des mauvais résultats techniques de son portefeuille et d'une qualité de souscription moyenne. Le réseau compte à ce jour une seule agence sans titulaire.

## Activité d'Aedes en Belgique

Les opérations de souscription ont été amorcées au mois d'avril 2019, en 2020 le volume de primes acquises à fortement augmenté et est établi à 11,4 millions d'euros pour une charge de sinistres de 8.2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## Les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre

Les primes acquises à l'exercice progressent de façon significative, de 10,4 % à 101.248 k€ en 2020.

Cette forte progression s'explique par les effets du développement confirmé en Belgique sous le régime de la libre prestation de services, produisant un chiffre d'affaires de 12.377 k€ acquis à l'exercice à hauteur de 11.394 k€ (en augmentation de 694 % par rapport à 2019) et par la souscription d'un portefeuille de risques statutaires des collectivités territoriales assuré jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et épargne.

Le déroulement de cet exercice a été fortement marqué par la crise sanitaire causée par la propagation du coronavirus chinois puis de ses variants, et par la gestion de cette crise par les pouvoirs publics, qui a fortement perturbé à partir de début mars 2020, l'environnement économique et financier et les conditions d'exercice de ces métiers par l'entreprise. Plus encore, les restrictions et mesures de confinement imposées ont eu des effets significatifs sur la circulation automobile ; la fréquence des accidents s'inscrit en baisse sensible. Malheureusement, cette baisse est pour partie absorbée par la survenance d'un sinistre aux conséquences corporelles graves.

Dans cet environnement, après un exercice 2019 marqué par une forte dégradation, les résultats techniques bruts redeviennent légèrement excédentaires. Hors produits financiers, le résultat technique s'affiche à 1.757 k€ contre une perte de 13.518 k€ pour 2019 traduisant une amélioration du ratio combiné brut à 97,6 % au lieu de 114,7 % en 2019.

Les frais d'acquisition et de gestion s'élèvent à 24.914 k€ et progressent de 13 %, plus vite que l'encaissement.

Les produits financiers alloués au compte technique à hauteur de 1.887 k€ et surtout la baisse des sinistres liée aux mesures de confinement en raison de la pandémie, permettent d'afficher un solde technique net excédentaire de 3.265 k€.

Les violentes turbulences qu'ont connu les marchés financiers en mars 2020 ont fait naître des inquiétudes, estompées par les interventions massives des banques centrales, qui par leur action, ont ancré, et pour de nombreux économistes de façon durable, les taux d'intérêt à des niveaux négatifs jamais atteints. L'annonce début novembre de la prochaine mise sur le marché d'un vaccin a donné une nouvelle vigueur aux marchés, qui à fin décembre, du moins en Europe, n'ont pas retrouvé leur niveau du début d'année. Les incertitudes qui demeurent ont conduit à préserver le stock de plus-values latentes plutôt que d'en réaliser une partie pour conforter les produits financiers. De ce fait, la contribution de la gestion financière aux résultats courants, chute à 2.780 k€ contre 4.640 k€ pour l'exercice 2019.

Les différents éléments du compte non-technique portent le résultat à 2.822 k€ après paiement d'un impôt de 440 k€ au lieu de la perte de 315 k€ qui avait sanctionné l'exercice 2019, pour lequel la société avait bénéficié d'un concours important des réassureurs.

Les fonds propres comptables bonifiés par le résultat de l'exercice s'élèvent à 45.862 k€ contre 43.040 k€ en 2019. Monceau Générale Assurances jouit d'une situation financière saine, et satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité.

## Filiales et participation

La société possède une filiale à près de 100 %, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise de ses points de ventes et de son image. Elle possède également une participation de 20,64 % dans la société anonyme d'assurance mixte Monceau Retraite & Épargne, qui a délivré des mandats aux agents généraux de Monceau Générale Assurances pour qu'ils distribuent ses produits.

**Monceau Agences Immobilier** n'a pas réalisé d'opérations d'acquisition cette année. L'entreprise possède et gère un parc de 32 points de vente.

Les loyers encaissés au cours de l'exercice 2020 progressent de 685 k€ à 732 k€. L'exercice 2020 se conclut par un gain de 588 k€. Les fonds propres comptables sont positifs, à hauteur de 37 k€, sachant que le patrimoine détenu est d'une valeur sensiblement supérieure à sa valeur comptable.

Les conclusions des experts, qui permettent de disposer d'une valorisation incontestable du patrimoine de la société, fixent les plus-values latentes sur le patrimoine à 1028 k€ contre 730 k€ un an plus tôt. L'ensemble du patrimoine de Monceau Agences Immobilier, à l'exception des acquisitions les plus récentes dont les travaux de rénovation n'étaient pas achevés, a fait l'objet d'une expertise par la société Cushman & Wakefield et BNP Expertises au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020 la valeur de l'entreprise MAI, est donc estimée à 1065 k€ contre 179 k€ un an auparavant.

Pour son activité en assurance-vie, **Monceau Retraite & Épargne** s'appuie principalement sur deux réseaux de distribution, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et le réseau d'agents généraux Monceau Assur'Agence. Société d'assurance mixte détenue à 20,64 %, Monceau Retraite & Épargne, dans un environnement de crise sanitaire, a vu son chiffre d'affaires diminuer de 3,67 %, à 23.065 milliers d'euros. Malgré une augmentation de la collecte sur les produits d'épargne et de retraite (+9,1 %), la baisse est due au fort recul de l'activité prévoyance (-43,33 %). Conséquence de la fin de la souscription de l'assurance des risques statutaires des collectivités territoriales actée en 2018.

La gestion financière a bénéficié des moteurs qu'ont constitués les résultats à nouveau brillants en 2020 de la gestion immobilière et les remarquables performances des fonds d'actions gérés par les professionnels sélectionnés par le groupe. **Plutôt que de réaliser le stock de plus-values apparues du fait de la qualité de cette gestion pour les distribuer aux clients, le conseil d'administration a fait un choix de grande prudence en décidant de le préserver, à la fois pour conforter la marge de solvabilité et pour protéger la société contre les conséquences d'un retournement de marché toujours possible.** De ce fait, les plus-values en stock s'élevaient à 24.975 milliers d'euros à la fin de 2020 (vs 13.161 en 2019).

Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation durable des actifs s'élevait à 3.073 milliers d'euros (vs 955 milliers d'euros à fin 2019).

L'action des banques centrales, de la Banque centrale européenne en particulier, a ancré, et pour de nombreux économistes de façon durable, **les taux d'intérêt à des niveaux négatifs jamais atteints, avec de lourdes conséquences pour les régimes de retraite en points.**

Le cadre réglementaire de ces régimes avait fait l'objet d'une réforme en 2017, mais cette réforme s'avère néfaste pour des régimes en points qui étaient fermés aux nouvelles adhésions, comme Monceau Avenir Retraite. En pratique, en imposant de calculer les droits acquis par les adhérents en utilisant la courbe des taux produite par l'Eiopa au lieu d'un taux fixe de 1,5 % comme auparavant, elle introduit une forte volatilité du taux de couverture du régime. Et tel est le cas pour Monceau Avenir Retraite qui détient près de 35 % d'actifs immobiliers et 25 % d'actions, la seule allocation d'actifs paraissant susceptible de générer des performances à long terme. Les effets de cette réglementation sont aggravés par le niveau actuel des taux d'intérêt, négatifs jusqu'à des échéances de 20 ans sur la courbe de l'Eiopa, poussant le taux de couverture du régime en dessous de 100 %.

Les conséquences sont coûteuses pour l'assureur, qui se voit imposer de compléter, en puisant dans ses réserves, les montants nécessaires au maintien du taux de couverture à un niveau de 100 %. **La grande faiblesse des taux d'intérêt à la fin décembre a ainsi conduit Monceau Retraite & Épargne à compléter les provisions techniques spéciales complémentaires du régime Monceau Avenir Retraite à hauteur de 12.182 milliers d'euros pour la porter à 14.559 milliers d'euros.**

Aussi, après réassurance, le résultat technique recule fortement, en déficit de 14.033 milliers d'euros, contre un excédent de 3.082 milliers d'euros en 2019. Le complément de provision technique spéciale complémentaire comptabilisé en 2020 au titre du régime de retraite en points Monceau Avenir Retraite explique grandement cette perte du compte technique. Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2020. Les différents éléments non-techniques ramènent **le déficit du résultat comptable à 13.451 milliers d'euros**, à comparer à l'excédent de 4.035 milliers d'euros affiché au terme de 2019.

Les fonds propres comptables sont en outre bonifiés par les plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire, conduisant à **doter la réserve de capitalisation à hauteur de 384 milliers d'euros** au net de la charge fiscale générée par ces opérations de cessions.

Au 31 décembre, **ces fonds propres comptables s'élevaient à 71.251 milliers d'euros**, contre 84.318 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice. À cette même date, **les portefeuilles recelaient des plus-values latentes totales de 24.975 milliers d'euros, dont 16.083 milliers sur les placements autres que les obligations vives.** La réalisation de ces plus-values se traduirait par le paiement d'impôts, et ouvrirait des droits importants au profit des sociétaires. Monceau Retraite & Épargne jouit d'une situation financière saine, et satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité.

## *Les résolutions*

**\*\*\***

*Au terme de ce rapport, avant de donner la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les agents généraux de Monceau Assur'agence, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.*



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.225-37 du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour qu'il soit joint au rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale et publié avec l'ensemble du rapport annuel.

## I. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monceau Générale Assurances est une société anonyme administrée par un conseil d'administration dont la composition figure en tête du présent rapport annuel. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans, leur mandat étant renouvelable. Les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés et déclarés par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2020 sont présentés au point 6.6 de l'annexe aux comptes.

## II. Exercice de la direction générale

Initialement gouverné par un directoire et un conseil de surveillance lors de sa fondation, la société anonyme Monceau Générale Assurances a adopté en 2010 un mode plus classique de gouvernance avec l'institution d'un conseil d'administration afin de permettre la séparation des fonctions de Président de celles de Direction générale.

Le Président ayant atteint l'âge limite fixé par les statuts, le conseil d'administration a choisi, en 2015, de confier la présidence au directeur général alors en fonction.

Par une décision du 19 juin 2018, le conseil d'administration, considérant que le cumul n'ayant plus lieu d'être, a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat du directeur général.

Les statuts de la société prévoient que, pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 78 ans. Lorsque cette limite est atteinte, ses fonctions cessent à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant la date anniversaire du président.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur et il est rééligible.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, sur proposition du président, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 68 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général ; le conseil d'administration peut néanmoins décider de prolonger cette limite d'âge pour une durée ne dépassant pas trois ans.

Depuis le 19 juin 2015, le conseil d'administration est présidé par M. Gilles Dupin, alors que la direction générale de Monceau Générale Assurances était exercée pour l'exercice 2020 par M. Jean-Marc Poisson, nommé à cette fonction le 19 juin 2018.

## III. Conventions réglementées

Monceau Générale Assurances ne participe qu'à une seule convention conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant de droits de vote significatifs et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) de MGA. Il s'agit d'une convention d'assurance de flotte automobile de 1<sup>ère</sup> catégorie signée le 2 janvier 2020, liant Monceau Générale Assurances, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance ainsi que le courtier AgorAssur. Cette convention d'assurance de flotte automobile a été présentée et approuvée par le conseil d'administration.

Ce point est vérifié annuellement par les commissaires aux comptes, qui établissent et présentent un rapport spécial sur ces conventions réglementées à l'assemblée générale.

## IV. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Il n'existe actuellement, dans la société Monceau Générale Assurances, aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

# Annexe : Eléments à fournir dans le cadre du rapport de gestion

## 1 Délais de paiement des fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

### 1.1 Factures non réglées

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures concernées						-						-
Nombre de factures exclues						-						-
Montant total des factures exclues (TTC)						-						-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

## 1.2 Factures en retard de paiement

	Article D. 441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant cumulé des factures concernées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-
Total des factures émises dans l'année							-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues						-						-
Montant total des factures exclues						-						-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

## 2

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices concernés					
Nature des indications	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	104 130	93 958	85 839	93 645	82 992
Résultat avant impôts et participation des salariés	3 678	3 401	- 5 668	666	3 973
Impôts sur les bénéfices	440	315	- 67	- 41	453
Participation des salariés au titre de l'exercice	416	615	440	589	403
Résultat après impôts et participation des salariés	2 822	2 471	- 6 041	118	3 117
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultats par action en euros</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés	1,881	1,647	- 4,027	0,079	2,078
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	60	60	40	40	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-



# Compte de résultat au 31 décembre 2020

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2019
<b>1 Primes</b>	+	<b>101 248</b>	<b>- 43 962</b>	<b>57 286</b>	<b>52 491</b>
1a Primes	+	104 130	- 43 962	60 168	54 737
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 2 882	-	- 2 882	- 2 245
<b>2 Produits des placements alloués</b>	+	<b>1 887</b>		<b>1 887</b>	3 180
<b>3 Autres produits techniques</b>	+	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4 Charges des sinistres</b>		<b>- 74 730</b>	<b>30 976</b>	<b>- 43 755</b>	<b>- 49 433</b>
4a Prestations et frais payés	-	- 70 655	27 631	- 43 024	- 45 452
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	- 4 075	3 344	- 731	- 3 981
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	+/-	<b>828</b>	<b>- 148</b>	<b>680</b>	<b>7 751</b>
<b>6 Participation aux résultats</b>	-	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration</b>		<b>- 24 914</b>	<b>12 755</b>	<b>- 12 159</b>	<b>- 10 663</b>
7a Frais d'acquisition	-	- 16 769	-	- 16 769	- 14 510
7b Frais d'administration	-	- 8 145	-	- 8 145	- 7 465
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	12 755	12 755	11 311
<b>8 Autres charges techniques</b>	-	<b>- 651</b>	<b>-</b>	<b>- 651</b>	<b>- 635</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	+/-	<b>- 24</b>	<b>-</b>	<b>- 24</b>	<b>- 21</b>
<b>Résultat technique non vie</b>		<b>3 644</b>	<b>- 379</b>	<b>3 265</b>	<b>2 670</b>

## 2

## COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2020	Opérations 2019
<b>1</b>	<b>Résultat technique non vie</b>	<b>3 265</b>	<b>2 670</b>
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>3 811</b>	<b>8 680</b>
3a	Revenu des placements	521	406
3b	Autres produits des placements	581	2 936
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	2 709	5 338
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	<b>- 1 031</b>	<b>- 4 040</b>
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 308	- 325
5b	Autres charges des placements	- 135	- 702
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 587	- 3 012
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	<b>- 1 887</b>	<b>- 3 180</b>
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>49</b>	<b>103</b>
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>- 152</b>	<b>- 104</b>
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 378</b>	<b>- 728</b>
9a	Produits exceptionnels	1 256	1 157
9b	Charges exceptionnelles	- 1 634	- 1 885
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	<b>- 416</b>	<b>- 615</b>
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>- 440</b>	<b>- 315</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>2 822</b>	<b>2 471</b>

# Bilan au 31 décembre 2020

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 1 ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
<b>1 Compte de liaison avec le siège</b>	-	-
<b>2 Actifs incorporels</b>	78	78
<b>3 Placements</b>	<b>122 001</b>	<b>113 114</b>
3a Terrains et constructions	62	5 751
3b Placements dans des entreprises liées	29 268	11 741
3c Autres placements	91 957	94 873
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	714	750
<b>4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	-	-
<b>5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>72 361</b>	<b>69 165</b>
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	66 024	62 680
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	6 337	6 485
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
<b>6 Créances</b>	<b>35 507</b>	<b>32 120</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	28 482	24 512
6aa Primes restant à émettre	- 1 595	- 989
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	30 077	25 501
6b Créances nées d'opérations de réassurance	233	3 190
6c Autres créances	6 792	4 419
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	-
6cc Débiteurs divers	6 791	4 419
<b>7 Autres actifs</b>	<b>1 127</b>	<b>2 712</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	308	334
7b Comptes courants et caisse	818	2 377
<b>8 Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>6 390</b>	<b>6 065</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	59	172
8b Frais d'acquisition reportés	6 148	5 716
8c Autres comptes de régularisation	184	178
<b>9 Différence de conversion</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>237 463</b>	<b>223 255</b>

## 2

## PASSIF

31/12/2020

31/12/2019

<b>1 Capitaux propres</b>	<b>45 862</b>	<b>43 040</b>
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	10 221	10 221
1d Report à nouveau	2 819	348
1e Résultat de l'exercice	2 822	2 471
<b>2 Passifs subordonnés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3 Provisions techniques brutes</b>	<b>169 436</b>	<b>163 282</b>
3a Provisions pour primes non acquises non vie	36 585	33 703
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	123 162	119 087
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	435	411
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	9 254	10 082
<b>4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 Provisions pour risques et charges</b>	<b>71</b>	<b>180</b>
<b>6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>9 363</b>	<b>8 225</b>
<b>7 Autres dettes</b>	<b>12 493</b>	<b>7 811</b>
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 268	2 822
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 719	569
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	57	92
7e Autres dettes	4 449	4 328
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	180	377
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 918	2 230
7ed Créanciers divers	2 351	1 721
<b>8 Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>239</b>	<b>717</b>
<b>9 Différence de conversion</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du passif</b>	<b>237 463</b>	<b>223 255</b>

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

## 1 Faits marquants de l'exercice

En 2020, les primes acquises à l'exercice poursuivent leur progression, de +10,4 % à 101.248 k€, avec une amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services, pour un montant de primes émises de 12.377 k€ acquis à l'exercice à hauteur de 11.394 k€, et par la montée en puissance d'un portefeuille de risques statutaires de collectivités locales suscrit via un cabinet de courtage spécialisé. Les affaires en provenance des réseaux d'apporteurs traditionnels de l'entreprise, agents généraux et courtiers sont en léger repli de -0,5 % en primes émises.

Le déroulement de cet exercice a été surtout marqué par la crise sanitaire causée par la propagation du coronavirus chinois puis de ses mutants, et par la gestion de cette crise par les pouvoirs publics, qui a fortement perturbé à partir du début de mars 2020, l'environnement économique et financier et les conditions d'exercice de ses métiers par l'entreprise.

Sous le contrôle d'un comité de crise constitué par la direction, et qui s'est réuni à fréquence élevée, avec le premier souci de préserver la santé des salariés, l'organisation et les méthodes de travail des groupements de moyens sur lesquels s'appuie l'entreprise ont été adaptées pour assurer aux clients une parfaite continuité dans le service des prestations et la gestion des contrats, et pour maintenir la qualité de fonctionnement des instances de gouvernance. Tout comme les sociétés porteuses du label Monceau Assurances, l'entreprise a refusé le recours au chômage partiel, considérant que d'autres secteurs professionnels, bien davantage exposés aux conséquences de la crise sanitaire, devaient par priorité bénéficier des mesures de solidarité nationale. Elle a décidé de supporter seule le coût des mesures sociales qui ont été prises en faveur des personnels.

Les restrictions et mesures de confinement imposées ont eu des effets significatifs sur la circulation automobile et la fréquence des accidents s'inscrit en baisse sensible. Cette réduction de la sinistralité, a été en partie absorbée par la survenance d'un sinistre aux conséquences corporelles graves. Par ailleurs, l'entreprise a spontanément décidé de soutenir ses assurés dont les pertes d'exploitation n'étaient pas garanties, et alloué pour cela un budget de 0,8 million.

Les frais d'acquisition, de gestion et autres charges techniques s'élèvent à 25.564 k€, et progressent de 13,0 %, plus vite que l'encaissement. Hors commissions, ils progressent de 10 %, à 8.795 k€ contre 7.988 k€. Hors produits financiers, le résultat technique est de nouveau positif à 1.757 k€, contre une perte de 13.518 k€ pour 2019, et l'entreprise affiche un résultat de 2.821 k€, après paiement d'un impôt de 439 k€.

Les fonds propres comptables, bonifiés par le résultat de l'exercice que l'assemblée générale est invitée à porter au compte report à nouveau, s'élèvent à 45.862 k€.

## 2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

## 3 Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 Introduction

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2020 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2020.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

### Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

#### Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

#### Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

### Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

#### Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du code général des impôts.

#### Opérations de réassurance acceptées

Néant

#### Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

### Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

## Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

## Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

## Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

## Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R 343-9 du code des assurances.

## Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

## Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non-technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

## Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA ;
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes ;
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés ;
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

## Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

## Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

## Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2020, MGA aurait eu à régler à la Mutuelle Centrale de Réassurance un montant de 35 379 milliers d'euros.

## Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

## 4 Informations sur les postes du bilan

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Placements immobilier

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	51	-	-	-	51
Parts de sociétés immobilières non cotées	5 732	-	-	5 687	45
	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>5 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 687</b>	<b>96</b>

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	32	2	-	34
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>32</b>	<b>2</b>		<b>34</b>

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	19	17
Parts de sociétés immobilières non cotées	5 732	45
<b>TOTAL NET</b>	<b>5 751</b>	<b>62</b>

## 4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	11 741		-		11 741
Obligations				11 840	11 840
Créances rattachées à des participations	-	-		5 687	5 687
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 741</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 527</b>	<b>29 268</b>

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	11 741	11 741
Obligations	-	11 840
Créances rattachées à des participations	-	5 687
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 741</b>	<b>29 268</b>

### 4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2020

Intitulé	Montant à l'ouverture	Change sur ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	75 647	- 80	38 981	31 469	- 31 793	51 287
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	18 669		9 359	7 871	- 457	19 699
OPCVM Monétaire	-	-			20 410	20 410
Dépôt et Cautionnement	556		20	15		561
Valeur remises en nantissement	-	-			-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>94 873</b>	<b>- 80</b>	<b>48 360</b>	<b>39 356</b>	<b>- 11 840</b>	<b>91 957</b>

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	75 647	51 287
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	18 669	19 699
OPCVM Monétaire	-	20 410
Dépôt et Cautionnement	556	561
Valeur remises en nantissement	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>94 873</b>	<b>91 957</b>

#### 4.1.4 État récapitulatif des placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2019
<b>1. Placements immobiliers</b>				
- dans l'OCDE	96	62	214	5 751
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>				
- dans l'OCDE	11 746	11 746	12 118	11 746
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)</b>				
- dans l'OCDE	83 762	83 762	88 175	78 185
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>4. Parts d'OPCVM à revenu fixe</b>				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>				
- dans l'OCDE	25 154	25 120	25 223	15 644
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>6. Prêts hypothécaires</b>				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>7. Autres prêts et effets assimilés</b>				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>8. Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>				
- dans l'OCDE	714	714	714	750
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces</b>				
- dans l'OCDE	561	561	561	556
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>10. Actifs représentatifs de contrats en UC</b>				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>11. Total des lignes 1 à 10</b>	<b>122 032</b>	<b>121 964</b>	<b>127 005</b>	<b>112 632</b>
<b>dont :</b>				
- placements évalués selon l'article R. 343-9	19 467	19 433	19 536	15 644
- placements évalués selon l'article R. 343-10	102 566	102 532	107 468	96 987
- placements évalués selon l'article R. 343-13	-	-	-	-
<b>dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :</b>				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	120 758	120 690	125 730	111 326
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 275	1 275	1 275	1 306
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

a) Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2020			2019		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Montant des placements à l'actif du bilan</b>	<b>122 032</b>	<b>122 001</b>	<b>127 005</b>	<b>112 911</b>	<b>113 115</b>	<b>117 450</b>
Amortissement de décote	-	-	-	-	0	-
Amortissement de surcote	-	37	-	-	483	-
<b>Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements</b>	<b>122 032</b>	<b>121 964</b>	<b>127 005</b>	<b>112 911</b>	<b>112 632</b>	<b>117 450</b>

b) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs au poste «terrains et constructions»

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2019
<b>Immeubles d'exploitation</b>	<b>96</b>	<b>62</b>	<b>214</b>	<b>5 751</b>
Droits réels	51	17	85	19
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	45	45	129	5 732
<b>Autres immobilisations</b>	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>62</b>	<b>214</b>	<b>5 751</b>

c) Solde non encore amorti ou non encore repris...à l'article R343-9

	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Valeur de remboursement	17 315	17 150
Valeur nette	19 433	15 644
<b>SOLDE NON AMORTI</b>	<b>- 2 118</b>	<b>1 506</b>

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Grèce</b>				
- GRECE TV12-151042 GDP LKD SEC.	3 150	-	-	11
<b>Total Grèce</b>	-	-	-	-
<b>Portugal</b>	-	-	-	-
<b>Irlande</b>	-	-	-	-
<b>Chypre</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 150</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>

#### 4.1.5 Créances au 31 décembre 2020

	Montant au 31/12/2020	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2019
Primes à émettre	- 1 595	- 1 595		- 989
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	30 077	28 969	1 109	25 501
Créances nées d'opérations de réassurance	233	233		3 190
Autres créances	6 792	6 760	31	4 419
<b>TOTAL</b>	<b>35 507</b>	<b>34 367</b>	<b>1 140</b>	<b>32 120</b>

#### 4.1.6 Compte de régularisation - actif

Libellé	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Intérêts courus non échus	59	172
Frais d'Acquisition Reportés	6 148	5 716
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	184	177
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>	<b>6 390</b>	<b>6 065</b>

#### 4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
<b>Filiales</b> (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 41103 Vendôme cedex	Société civile Immobilière	99,78 %	45	37	732	588	-	5 687	-
<b>Participations</b> (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&É) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme d'assurance mixte	20,64 %	11 741	71 251	23 065	- 13 451	-	1 667	-

#### 4.1.8 Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Montant en devises		Contre-valeur en milliers d'euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Total général</b>					
<b>Zone euro</b>		-	-	-	-
<b>1/ Total zone européenne</b>		-	-	-	-
Canada	CAD	1 957	-	1 252	-
Suisse	CHF	5 167	-	4 783	-
<b>2/ Total hors Union Européenne</b>		<b>7 124</b>	-	<b>6 035</b>	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>7 124</b>	-	<b>6 035</b>	-

## 4.2 Éléments du passif

### 4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2020
Capital appelé	30 000			30 000
Réserves de réévaluation	-			-
Autres réserves	10 221			10 221
Réserve de capitalisation	-			-
Réserve de solvabilité	-			-
<b>Sous-total</b>	<b>40 221</b>			<b>40 221</b>
Report à nouveau	348	2 471		2 819
Résultat de l'exercice	2 471	350		2 822
<b>TOTAL</b>	<b>43 040</b>	<b>2 822</b>	<b>-</b>	<b>45 862</b>

### 4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

### 4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2020	31/12/2019
Dommages Corporels individuels	337	33	-
Dommages Corporels collectifs	148	2	
R.C Automobile	8 051	1 483	1 106
Dommages Automobile	13 680	-	435
Dommages aux biens des particuliers	6 073	204	1 210
Dommages aux biens des professionnels	1 537	428	206
Dommages aux biens agricoles	503		
Catastrophes naturelles	867		
Responsabilité Civile	1 377		
Pertes pécuniaires	- 4	-	1
Assistance	2 059	86	182
Divers	1 935		
Transport	20		
Dommages construction			
R.C construction			
Acceptations	2		
<b>Total</b>	<b>36 585</b>	<b>2 236</b>	<b>3 140</b>

#### 4.2.4 Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2016	2017	2018

Exercice 2018			
Réglements	60 504	52 434	37 717
Provisions	10 657	14 015	28 187
<b>Total charge de sinistres</b>	<b>71 162</b>	<b>66 449</b>	<b>65 904</b>
Primes Acquisées	79 915	82 243	84 350

Ratio S/P	89,05	80,80	78,13
-----------	-------	-------	-------

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2016	2017	2018	2019

Exercice 2019				
Réglements	61 786	56 202	54 985	35 851
Provisions	10 762	12 760	18 509	33 038
<b>Total charge de sinistres</b>	<b>72 548</b>	<b>68 962</b>	<b>73 494</b>	<b>68 889</b>
Primes Acquisées	80 157	82 199	84 562	88 331

Ratio S/P	90,51	83,90	86,91	77,99
-----------	-------	-------	-------	-------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020

Exercice 2020					
Réglements	63 423	59 063	58 744	54 512	34 485
Provisions	8 736	6 771	14 852	16 979	38 534
<b>Total charge de sinistres</b>	<b>72 159</b>	<b>65 835</b>	<b>73 597</b>	<b>71 492</b>	<b>73 019</b>
Primes Acquisées	80 320	82 317	84 613	86 215	98 897

Ratio S/P	89,84	79,98	86,98	82,92	73,83
-----------	-------	-------	-------	-------	-------

Libellé	2020			2019
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	113 882	62 680	51 202	44 313
Réglements de l'exercice sur antérieurs	30 608	15 178	15 430	17 590
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	79 940	49 098	30 842	23 845
<b>Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs</b>	<b>3 335</b>	<b>1 595</b>	<b>4 930</b>	<b>2 878</b>

#### 4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R.343-10, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013. Aucune dotation ni reprise n'a eu lieu depuis.

#### 4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Retraite	-	-
Risques et Charges	71	180
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>180</b>

#### 4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2020	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2019
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	9 363	9 363		8 225
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 268	6 268		2 822
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 719	1 719		569
Dettes envers les établissements de crédits	57	57		92
Autres dettes	4 449	4 449		4 328
<b>TOTAL</b>	<b>21 856</b>	<b>21 856</b>		<b>16 035</b>

#### 4.2.8 Comptes de régularisation - passif

Libellé	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	239	717
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>239</b>	<b>717</b>

#### 4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2020	2019
<b>Personnel</b>		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	180	377
Autres charges à payer		
<b>Organismes sociaux</b>		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer	352	392
<b>État</b>		
Taxes	1 459	1 732
Autres charges à payer	108	106
<b>Autres charges à payer</b>	<b>2 351</b>	<b>1 721</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 449</b>	<b>4 328</b>
<b>Produits à percevoir</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	6 791	4 419
<b>TOTAL</b>	<b>6 791</b>	<b>4 419</b>

#### 4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	35 379	32 577
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	324	298
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>35 703</b>	<b>32 875</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant au 31/12/2020</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>
Comptes gagés par les réassureurs	62 074	56 128
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>62 074</b>	<b>56 128</b>

### 5 Notes sur les postes du compte de résultat

Voir tableau page suivante.

	Total	Domages corporels individuels (20)	Domages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Domages aux biens des particuliers (24)	Domages aux biens des professionnels (25)	Domages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Caution (37/38)	LPS depuis la France (39)	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	101 248	4 873	7 922	18 497	21 630	15 376	4 268	2 380	2 386	3 282	3 826	4 772	13	243	0	370	0	11 394	89 836	18
Primes	104 130	4 885	7 969	18 590	23 658	14 896	4 243	2 399	2 378	3 283	3 956	4 845	8	254	0	370	0	12 377	91 734	18
Variation de primes non acquises	2 882	13	47	94	2 028	-480	-25	19	-8	1	130	73	-5	11	0	0	0	984	1 898	1
Charges de prestations	73 926	3 591	5 992	12 167	14 695	10 782	5 381	1 238	3 358	2 993	2 156	3 849	-136	74	-16	-450	21	8 237	65 695	-6
Prestations et frais payés	70 655	2 726	4 505	14 725	19 158	13 311	2 964	1 117	1 150	1 557	1 092	3 748	-24	77	1	180	20	4 344	66 307	4
Variation des provisions pour prestations	3 271	865	1 487	-2 558	-4 463	-2 530	2 417	121	2 208	1 436	1 064	101	-112	-3	-17	-629	0	3 893	-612	-9
<b>Solde de souscription</b>	<b>27 322</b>	<b>1 281</b>	<b>1 930</b>	<b>6 329</b>	<b>6 935</b>	<b>4 594</b>	<b>-1 113</b>	<b>1 143</b>	<b>- 972</b>	<b>290</b>	<b>1 670</b>	<b>923</b>	<b>149</b>	<b>169</b>	<b>16</b>	<b>820</b>	<b>- 21</b>	<b>3 157</b>	<b>24 142</b>	<b>24</b>
Frais d'acquisition	16 769	625	1 525	2 183	2 620	2 701	746	419	289	304	562	758	2	35	0	71	0	3 927	12 841	1
Autres charges nettes de gestion	8 795	952	1 071	1 246	1 797	1 237	335	168	99	380	308	321	3	13	9	65	0	789	8 005	1
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>25 565</b>	<b>1 577</b>	<b>2 596</b>	<b>3 429</b>	<b>4 416</b>	<b>3 939</b>	<b>1 081</b>	<b>588</b>	<b>389</b>	<b>684</b>	<b>870</b>	<b>1 079</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>4 716</b>	<b>20 846</b>	<b>2</b>
Produits nets des placements	1 887	21	58	395	223	148	116	10	113	118	27	21	4	2	5	32	3	580	1 297	10
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde financier</b>	<b>1 887</b>	<b>21</b>	<b>58</b>	<b>395</b>	<b>223</b>	<b>148</b>	<b>116</b>	<b>10</b>	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>580</b>	<b>1 297</b>	<b>10</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	43 962	454	5 174	6 302	11 335	6 897	2 010	1 067	2 386	1 463	1 672	1 25	1	107	0	19	0	4 951	39 011	0
Part des réassureurs dans les prestations	27 631	116	2 583	6 514	7 405	5 149	1 103	463	1 124	530	389	773	-47	27	0	0	0	1 501	26 130	0
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	3 196	421	562	-2 492	-342	-175	1 594	-80	2 115	557	390	90	0	-1	0	0	0	1 557	1 639	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	12 755	152	1 536	2 100	3 259	2 069	614	331	585	417	478	118	-25	37	0	0	0	1 083	11 672	0
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 379</b>	<b>236</b>	<b>- 492</b>	<b>-180</b>	<b>-1 013</b>	<b>- 853</b>	<b>1 302</b>	<b>- 354</b>	<b>1 439</b>	<b>40</b>	<b>- 415</b>	<b>857</b>	<b>- 72</b>	<b>- 43</b>	<b>0</b>	<b>- 19</b>	<b>0</b>	<b>- 810</b>	<b>431</b>	<b>0</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>3 265</b>	<b>- 40</b>	<b>- 1 100</b>	<b>3 116</b>	<b>1 729</b>	<b>- 50</b>	<b>- 777</b>	<b>211</b>	<b>191</b>	<b>- 236</b>	<b>412</b>	<b>722</b>	<b>76</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>696</b>	<b>-18</b>	<b>- 1 789</b>	<b>5 023</b>	<b>32</b>
Hors compte																				
Provisions pour primes non acquises à la clôture	36 585	337	148	7 157	12 306	5 915	1 537	503	867	1 358	1 672	1 978	-4	87	0	0	0	2 722	33 861	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	33 703	324	101	7 063	10 277	6 395	1 562	484	875	1 358	1 542	1 905	1	75	0	0	0	1 738	31 963	1
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	123 162	1 476	4 951	56 946	7 483	11 641	8 587	1 840	9 346	9 607	1 691	693	33	19	-27	3 996	446	4 388	118 728	46
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	118 591	643	3 316	60 108	11 511	13 164	6 391	1 719	7 138	8 183	626	496	144	22	-10	4 626	446	496	118 524	67
Autres provisions techniques à la clôture	9 689	33	893	7 590	-1	205	417	4	0	252	0	85	27	0	-1	6	0	0	9 511	178
Autres provisions techniques à l'ouverture	10 493	0	1 041	6 986	434	1 211	195	4	0	241	0	181	27	0	-1	6	0	0	10 327	200

## 5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1.887 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance d'une part, et des capitaux propres d'autre part.

## 5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	204
Frais externes de gestion	85
Frais internes	19
<b>Frais de gestion des placements et intérêts financiers</b>	<b>308</b>
Amortissement des différences de prix de remboursement	135
Amortissement matériel service financier	
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
<b>Autres charges des placements</b>	<b>135</b>
Moins-values réalisées	77
Dotations à la réserve de capitalisation	
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>587</b>
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>1 031</b>

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	8
Autres placements - Entreprises liées	
Autres placements - Autres	513
<b>Revenus des placements</b>	<b>521</b>
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	581
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts et produits financiers divers	
<b>Autres produits de placements</b>	<b>581</b>
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	2 709
Reprise sur la réserve capitalisation	
<b>Profits provenant de la réalisation de placements</b>	<b>2 709</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 811</b>
<b>NET</b>	<b>2 781</b>

### 5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges	TOTAL
Charges externes	509	1 320	673	85	168	2 755
Charges internes	1 354	2 172	1 141	19	460	5 145
Dotations aux amortissements et aux provisions	45	60	43		20	168
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 908</b>	<b>3 552</b>	<b>1 856</b>	<b>104</b>	<b>648</b>	<b>8 068</b>

### 5.4 Charges de personnel

	2020	2019
Salaires	60	60
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	25	22
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>82</b>

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 60.000 € et figure au paragraphe 6.7.

### 5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2020	2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Indemnités compensatrices	991	520
Cession d'éléments d'actif	0	65
Divers	139	65
Reprise provisions risques & charges	126	508
<b>Total</b>	<b>1 256</b>	<b>1 157</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Indemnités compensatrices	310	1 433
Cession d'éléments d'actif	0	48
Divers	1 308	94
Dotations provisions risques & charges	17	309
<b>Total</b>	<b>1 634</b>	<b>1 885</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 379</b>	<b>- 727</b>

## 5.6 Primes brutes émises

	2020	2019
Primes d'assurance directe en France	91 753	90 785
Primes d'assurance directe en UE	12 377	3 173
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>104 130</b>	<b>93 958</b>

## 6 Autres informations

### 6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

### 6.2 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2020, 9.800 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.

### 6.3 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances, dont le siège social est situé au 36/38 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8<sup>ème</sup> et détenant 99,9996 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise.

Marc Billaud	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentant permanent de Monceau Retraite &amp; Épargne au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Directeur général de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> </ul>
Philippe Charté	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b> Néant</p> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président de l'Association de Prévention Routière du Loir-et-Cher</li> </ul>
François Cochet	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-Président de l'Étoile (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b> Néant</p>
Michel Cornet	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b> Néant</p>
Gilles Dupin	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Président de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance)</li> <li>▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm et Fngrp)</li> <li>▪ Contrôleur de gestion du GIE Monceau gestion immobilier (Mgi)</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII)</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM)</li> <li>▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM)</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI)</li> <li>▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)</li> </ul>

<p>suite des mandats de Gilles Dupin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)</li> <li>▪ Gérant de Monceau Investissements Immobiliers, associé unique de Agor'Assur (Sarl)</li> <li>▪ Président de la SAS Monceau Patrimoine Conseil</li> <li>▪ Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur unique de Monceau Life &amp; Pension Holding (Luxembourg)</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg)</li> <li>▪ Gérant de Sarp Europe (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Sogimme II (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc)</li> <li>▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc)</li> <li>▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie)</li> <li>▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie)</li> <li>▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie)</li> </ul>
<p>Gilles Boezennec</p>	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</b></p> <p>Néant</p>
<p>Anne-Cécile Martinot</p>	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-président du conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur élu par les salariés de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Gestion Immobilier</li> <li>▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles</li> <li>▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp</li> <li>▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur unique de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur catégorie A de Sogimme II (Luxembourg)</li> </ul>

Jean-Marc Poisson	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> <li>▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Président de Assurances &amp; Prévoyance de Guyane (société par action simplifiée)</li> <li>▪ Président de Domaine de Molières (société par action simplifiée)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance)▪</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur du GIE Monceau assurances dommages (Asd)</li> <li>▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira)</li> <li>▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois</li> <li>▪ Gérant d'AgorAssur (Sarl)</li> </ul>
Paul Tassel	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentant permanent de Capma &amp; Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> <li>▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Membre du conseil de surveillance de Wedou Assurances (société par action simplifiée)</li> <li>▪ Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Vice-président de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)</li> </ul> <p><b>Autres mandats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</li> </ul>
Jean-Pierre Thiolat	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b> Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901)</li> <li>▪ Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie)</li> <li>▪ Président de l'Amirep (association loi 1901)</li> <li>▪ Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDN</li> <li>▪ Président honoraire de la Fédération française du cartonnage</li> <li>▪ Président ou Gérant de sociétés civiles familiales</li> </ul>

René Vandamme	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Néant</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances</li> </ul> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de la Fondation de renaissance sanitaire</li> </ul>
Hubert-Louis Vuitton	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Néant</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Autres mandats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président de la Fédération des chasseurs de Loir et Cher</li> <li>▪ Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre</li> <li>▪ Vice-Président de la Fédération Nationale des Chasseurs</li> </ul>

## 6.5 Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1 499 994	99,9996000 %
Sarp Europe	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Participations SA	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Epargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1 action soit	0,0000667%
Monceau International SA	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %



# Les résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2021

## **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Deuxième résolution**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2.821.849,01 euros au compte report à nouveau. L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Quatrième résolution**

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2020 un montant de 10.150,00 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Cinquième résolution**

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Hubert-Louis Vuitton. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Sixième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la société Monceau Générale Assurances,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations – Points clés d’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Placements

#### Risque identifié et principaux jugements

Les placements figurent au bilan à 122 M€ au 31 décembre 2020 et représentent le poste le plus important de l’actif. Ce poste est composé principalement :

- D’obligations, et autres titres à revenus fixes ;
- D’immobilier ;
- D’actions et autres titres à revenus variables.

La valeur de réalisation retenue à la clôture correspond généralement au dernier cours de cotation, au dernier prix de rachat, au prix qui serait obtenu en cas de cession dans des conditions de marché.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.2 de l’annexe sur les comptes annuels, pour les placements relevant de l’article R. 343-10 du Code des Assurances (placements immobiliers, valeurs mobilières et parts de fonds communs de placement, titres de créance, titres de participation), une provision pour dépréciation ligne à ligne est constatée lorsqu’il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable conformément au règlement ANC 2015-11 article 123-6.

Pour les actifs destinés à être conservés pour une période d’au moins 5 ans, la provision pour dépréciation durable correspond à la différence entre une valeur vénale multiplié par un coefficient de 1,159. Ce coefficient suppose une revalorisation de 3% sur 5 ans. Pour les actifs destinés à être cédés durant cette période de 5 ans, la dépréciation est la différence entre la valeur vénale et le prix de revient.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des placements dans le bilan de la société, et de la détermination des dépréciations (0 M€ au 31 décembre 2020) impliquant de la part de la direction une part significative de jugement.

#### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs de réalisations et valeurs recouvrables des placements, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements non-côté (titre de participations)
- Le rapprochement des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements
- L'analyse la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable,
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés

## Provisions pour sinistres non-vie

### Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 123,1 millions d'euros, représentent le poste le plus important du passif.

Elles correspondent aux sinistres survenus non payés, et intègrent une part de frais afférents à la gestion des sinistres et une estimation des sinistres à payer, non connus ou tardifs.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes selon les modalités décrites dans la note 3.2 « Sinistres » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance de la conception et tests d'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Rapprochements entre les données utilisées dans le calcul des provisions avec les données comptabilisées ;
- Contre-valorisation, par sondage, des provisions pour sinistres tardifs et revue des hypothèses utilisées pour le calcul ;
- Appréciation de la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions;
- Analyse, par sondage, sur des sous-risques significatifs, du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).

## Vérifications spécifiques

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise constituent une violation des dispositions des articles L.232-1, L.225-115, L.225-100 et L.225-37 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONCEAU GENERALES ASSURANCES par l'assemblée générale de 2000.

Au 31 décembre 2020, nous étions dans la 20ème année de notre mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 27 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, identifying the signatory as Guillaume WADOUX.

Guillaume WADOUX



### **Monceau Générale Assurances**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)

